

# Animateurs-Assistants 2018

## 1-Préambule :

Il m'est paru intéressant de présenter de façon succincte le rôle de l'Animateur-Assistant, ses devoirs et ses droits. Les Animateurs-Assistants sont comptés dans l'effectif des colons au regard de la loi et seront donc inscrits normalement à la colonie (Tarif 550€)

## 2-Définition :

L'Animateur-Assistant est un garçon ou une fille de 16 ans qui a déjà participé à une ou plusieurs colonies de vacances au sein de notre Organisme. Il fait partie des mineurs accueillis dans notre centre. Il souhaite être confronté à un groupe avant de s'engager dans une formation BAFA.

## 3-Sa position et son implication au sein du Groupe

L'Animateur-Assistant sera rattaché à un Animateur qui reste le seul responsable légal du Groupe. Les responsabilités qui lui seront confiées seront limitées, encadrées et évaluées. Les premiers jours seront un temps d'observation, de positionnement au sein du Groupe pendant lesquels il devra se faire accepter comme Collaborateur de l'Animateur. L'Animateur référent reste la seule autorité du Groupe y compris de l'animateur-assistant. A l'extérieur du Centre, sauf urgence, l'assistant ne devra jamais se trouver seul avec le groupe. La position de l'Assistant est difficile, puisqu'il n'est ni colon ni personnel. Peu à peu l'Animateur lui confiera certaines responsabilités comme par exemple :

### Préparer le Goûter

Mettre en place d'un atelier le matin

Proposer une activité jeu pendant les activités de l'après-midi

Aider les jeunes dans leur vie quotidienne (valises, rangement courrier, etc.) Prévenir

des conflits au sein du Groupe par la négociation, la parole et l'écoute

Animer un Temps calme avant la veillée

## 4-L'Animateur-Assistant et sa formation :

L'Animateur veillera à la formation de l'assistant en lui confiant des tâches réalisables et évaluables dans un cadre légal, en l'encourageant et en mettant l'accent sur sa progression. Deux évaluations en milieu de la colonie et à la fin, en présence du Directeur de session auront lieu. L'Animateur fera connaître le projet pédagogique du séjour et le sensibilisera à la réglementation des centres de vacances.

## 5- Les Droits de l'Animateur-Assistant :

Ce sont les mêmes que ceux des autres mineurs accueillis dans le centre, en particulier l'accès au réveil et petit déjeuner échelonnés. Lorsque l'animateur référent sera en repos, l'assistant sera tout naturellement rattaché à son remplaçant.

## 6- Impossibilité de poursuivre cette tâche :

En cas de difficultés à assumer ce statut, l'assistant rejoindra le Groupe des adolescents. Dans ce cas précis, il ne s'agit en aucun cas d'une sanction mais d'une réorientation pour son bien être.

## 7-Savoir être de l'Assistant :

Quelques règles et conseils importants :

- Ne jamais contredire son animateur en présence des enfants
- Développer avec son animateur des liens privilégiés
- Lui faire part de ses difficultés, appréhensions en maintenant avec lui un dialogue permanent
- Ne jamais se substituer à son autorité
- Reconnaître l'autorité de l'animateur pour lui-même
- Ne jamais prendre des initiatives sans l'accord de son animateur
- Être un exemple pour le Groupe (langage, service, gentillesse, maîtrise de soi, humeur égale etc. .)
- Prendre une certaine distance vis-à-vis des autres adolescents du centre.
- Prendre un temps de prière quotidien avec son animateur quand c'est faisable

## 8-Coucher de l'Animateur -Assistant :

Nous devons nous rappeler que l'assistant est soumis aux règles de coucher des colons mais nous acceptons le principe une dérogation qui ne devra jamais aller au-delà de minuit.

## 9-Évaluations :

En fin de session, l'assistant devra pouvoir répondre à ces trois questions :

- L'animation est-elle faite pour moi ?
- Suis-je motivé(e) pour débiter une formation BAFA ?
- Ai-je envie de m'investir au sein de ce Centre de Vacances ?

## 10-Les plus de l'Animateur-Assistant 2018 avec Jean-Baptiste Martinet :

### Les matinées :

- Trois matins par semaine, ils seront avec moi. Soit pour des temps de formation spirituelle, de méditation, d'étude biblique, ou de prière; soit pour des temps de formation à l'animation, de préparation d'activités, ou de grands jeux.
- Les quatre autres matinées, ifs devront proposer et mettre en place des activités. Ils seront invités à animer le plus possible seul, de manière à s'essayer au Rôle d'animateur~ Bien sur les premières fois ils le feront avec un autre animateur, et s'ils ne se sentent pas de gérer un atelier seul, nous serons là pour les aider.

### Les Après-midis :

- Les animateurs assistants seront en général avec le groupe auxquels ils sont rattachés, et devront seconder l'animateur. Ils devront aussi avoir une posture responsable vis à

vis des colons, afin de pouvoir être pour eux un soutien, un référent ou une aide

- Une fois par semaine (Si possible deux) ils ne seront pas avec leur groupe. Ils pourront donc passer ces après midi entre eux, pour pratiquer une activité (piscine, accrobranche, train jaune, randonnée etc.) en fonction des disponibilités. Cette après midi là, c'est moi qui les encadrerai~

### **Les autres moments :**

- *Le matin*  
L'animateur assistant peut profiter du réveil échelonné au même titre que n'importe quel colon. Il n'a aucune surveillance à faire. Il doit en revanche être bien réveillé et prêt à 10 heures pour les ateliers. Il est aussi conseillé aux animateurs assistants d'assister aux réunions de prières facultatives le matin à 09h30.
- *Les repas*  
Les assistants sont à une table avec un animateur titulaire. If leur est demandé d'être une aide dans le service et la vie de la table. Ils doivent bien sûr avoir un comportement exemplaire. Lorsqu'un animateur s'absente pour une raison ou une autre, l'animateur assistant doit être en mesure de gérer le bon déroulement du repas.
- *Le rangement*  
Les assistant devront être présent avec leur animateur référent et aider les colons si besoin.
- *Les douches*  
Là aussi ils devront être un soutien pour l'animateur, et parfois en cas d'absence de l'animateur ifs devront gérer le temps des douches.
- *Lors des réunions d'animateur*  
Ils devront pendant ces temps la surveiller et surtout animer les colons. Les assistants ne sont pas présents aux réunions, mais ne sont pas en non plus en "pause"
- *Les shaloms (temps calmes)*  
Ils devront Co-animer ce temps avec l'animateur, parfois même l'animateur pourra laisser son assistant animer ce temps entre le repas et la veillée.

Yanick MAURIN

**Directeur Colonie 2018**